

Séminaire CNFR sur les « droits culturels »

La Confédération Nationale des Foyers Ruraux a organisé, les 14 et 15 décembre 2018, un séminaire de réflexion sur les « droits culturels ». Le séminaire était animé par Luc de Larminat et Bruno Colin de l'association Opale, et a bénéficié des interventions de Cécile Offroy, maître de conférences associée à l'université Paris XIII, et d'Anne-Christine Micheu, Experte pour les droits culturels auprès du ministère de la culture.

L'objectif de ce séminaire était de créer une culture commune sur cette notion au sein du réseau (notamment fédérations départementales et régionales), et de valoriser les actions du réseau auprès de ses partenaires institutionnels.

Le séminaire s'est déroulé en quatre temps :

- Représentations des participants sur la notion de « droits culturels »
- Historique de l'apparition des droits culturels dans les politiques nationales et le débat citoyen, ses liens avec l'éducation populaire (Cécile Offroy)
- Débat avec la représentante du ministère de la Culture (Anne-Christine Micheu)
- Orientations de la CNFR pour l'avenir

Représentations au sein des foyers ruraux

Un lien « naturel » avec l'éducation populaire

Les participants du séminaire ont, dans un premier temps, exprimé l'idée que les « droits culturels » ne seraient qu'une appellation nouvelle pour désigner une forme d'action culturelle que les représentants de l'éducation populaire pratiquent déjà depuis de nombreuses années. En cela, ils n'apporteraient rien de nouveau. Il resterait cependant utile aux foyers ruraux de s'emparer du concept afin de mieux faire connaître, à travers son prisme, la nature et la qualité de leurs actions.

En première approche, les droits culturels seraient un outil pour mettre en exergue la liberté de l'individu, son droit d'expérimenter et de créer. Les foyers ruraux ouvrent des espaces dans lesquels chacun est en mesure d'apporter « sa part de culture ». De nombreux projets rassemblent des habitants dans leur diversité, cherchent à créer les conditions de la rencontre entre populations différentes, et leurs expressions croisées.

Certaines collectivités restent trop tournées vers une politique de l'offre

Il n'est pas rare que les collectivités, partenaires publics des foyers, soient plus préoccupées par l'attractivité des propositions culturelles faites sur leurs territoires – pour des enjeux touristiques la plupart du temps –, que par la capacité de ces dernières à révéler une parole citoyenne. En persistant dans cette direction, ils ne respectent pas les droits qu'ont les habitants de se présenter en tant qu'acteurs et de décider par eux-mêmes de ce qu'ils vont entreprendre.

Interroger les projets à l'aune des droits culturels permet de faire prendre conscience aux personnes qu'elles sont légitimes pour refuser des projets « imposés d'en haut », et qu'elles peuvent lutter contre cette forme de domination.

Il serait souhaitable de faire prendre conscience aux agents des collectivités des bienfaits d'une politique centrée sur les droits culturels. Lorsqu'ils sont exercés, et que les populations sont impliquées, elles

franchissent plus aisément les portes des lieux de la culture. Sinon, elles considèrent que les propositions qui sont faites ne leur sont pas adressées, ne les concernent pas.

Certains publics sont parfois peu réceptifs à l'expression de l'altérité

Les participants du séminaire remarquent que les publics ne sont pas toujours garants des droits. Certains peuvent en empêcher d'autres de prendre la parole, ou quitter le lieu de la rencontre quand le sujet ne les concerne pas directement, et ainsi échapper à l'écoute de ce qui est proposé. Dans ce cas, le partage, la rencontre des différences, ne sont pas au rendez-vous.

Penser « droits culturels », c'est se mobiliser pour proposer un échange, un dialogue. Partager les cultures entre les différents publics. C'est faire de l'action culturelle un outil du lien social. Mais comment améliorer les méthodes d'action pour poursuivre ce but et dépasser les difficultés qui se présentent ? Les droits culturels incitent... mais ne donnent pas d'emblée les solutions pour parvenir à construire le vivre ensemble.

Les droits culturels peuvent aider à améliorer les pratiques des foyers ruraux s'ils sont accompagnés d'un référentiel d'évaluation et utilisés, en ce sens, comme des outils pour s'engager dans une démarche de progrès, et faire en sorte que chacun se sente partie prenante du projet culturel auquel il participe.

Débat avec le ministère de la Culture

Un ministère qui explore doucement la question des droits culturels

Pour Anne Christine Micheu (Experte pour les droits culturels auprès du ministère de la culture) les foyers ruraux sont plus « proches » des droits culturels que le ministère dans ses fondements. La question des droits culturels est en effet celle de la relation, quand le ministère est plutôt focalisé sur les œuvres, une orientation qu'il reste utile de garder afin de transmettre la diversité et la richesse des productions culturelles, mais qui ne suffit plus.

Le ministère s'inscrit dans une logique sectorielle, resserrée autour des professionnels de la culture, dans un pays où, comparativement à d'autres, la culture est très structurée, avec une offre pléthorique. Mais cela a généré un secteur professionnel très pointu, qui s'est un peu éloigné des territoires et de la société.

En ce qui concerne les publics, le ministère les différencie par tranches (jeunes, handicapés, ruraux, prisonniers...), ce qui est contraire à l'approche des droits culturels qui consiste à reconnaître les personnes dans leur globalité. Souvenons-nous de Malcolm X : « *un noir n'a pas de droit parce que noir, mais parce que c'est un homme* ».

Anne-Christine Micheu est investie sur une mission d'exploration, de suivi et de veille, mais le ministère n'est pas force de propositions en la matière, n'a pas de politique affirmée. Lorsque les droits culturels sont entrés dans la loi NOTRe, le ministère a émis de fortes résistances, notamment autour de cette idée que les droits culturels légitimaient une extension de la reconnaissance et de l'usage des langues régionales, ce qui pourrait à terme mettre en péril l'unité nationale, le sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Et puis, l'idée centrale reste toujours de chercher à toucher de nouveaux publics par rapport à une culture de référence, et pas vraiment de s'intéresser à ce que tout un chacun pourrait apporter aux autres de sa propre culture.

Des expérimentations en cours sur les territoires

Ainsi, les droits culturels sont désormais présents partout, mais dans le débat surtout, et pas encore dans les faits. Il y a toujours beaucoup de contradictions. À l'heure actuelle, Anne-Christine Micheu a proposé d'accompagner des expérimentations de terrain pour rassembler des contenus précis, et non plus seulement conceptuels, à travailler avec des volontaires du ministère : le projet de l'Ufisc par exemple, ou le réseau Paideia, qui travaille à l'intersection du culturel, du social et de l'éducatif, avec un référentiel permettant d'interroger les pratiques de tous les intervenants sans se focaliser sur le

prisme de la dimension des politiques culturelles (qui enferme rapidement dans les questions de démocratisation). La force des foyers ruraux pour aborder les droits culturels est justement cette approche intersectorielle, qui permet d'éviter « *d'enfermer les droits culturels dans la culture* » (Luc Carton).

Également retenus pour l'expérimentation, on citera le « tour de France des communs » mené par Artishoc, ou Aurore qui veut développer les droits culturels dans le cadre de l'hébergement d'urgence et faire une évaluation de ses propres pratiques, ou encore un travail universitaire (chercheur Lionel Arnaud – « l'agir culturel » - Tribu – IEP Toulouse) consistant à comparer la mise en œuvre des droits culturels dans plusieurs pays (France, Brésil, Afrique), ce qui permet de sortir de l'approche franco-française très orientée sur les politiques culturelles.

Le travail autour des droits culturels soulève bien souvent des questions épineuses

Dans les logiques de contractualisation entre l'État et les collectivités sur les territoires, les droits culturels apparaissent et des DRAC commencent à s'en emparer. La région Nouvelle Aquitaine est très avancée en ce domaine. En Bretagne aussi, mais avec des projets surtout portés par les collectivités. Et de façon non catégorielle, la délimitation du champ d'intervention se faisant au-delà du secteur culturel proprement dit. Les associations des maires ruraux ont posé des questions, et pourraient devenir des partenaires.

Dans un premier temps, il est préférable de travailler avec des volontaires, car les droits culturels soulèvent parfois des questions qui « chatouillent ». Tout ce qui concerne l'identité, par exemple, ou la crispation sur les langues régionales... Par exemple, les indigènes de la République qui posent la question de la lutte contre les discriminations – qui va donc dans le sens des droits culturels –, mais la poussent à l'extrême, ce qui finit par assigner quelqu'un à son identité, sa race... en lui ôtant la liberté d'être autre chose qu'une personne ramenée à ses origines – ce qui va à l'encontre des droits culturels. De même : la théorie du grand remplacement, avec la stigmatisation d'un groupe. Le dialogue culturel n'est pas porté, et s'avère d'autant plus difficile que la France ne reconnaît pas les communautés. Pourtant, le dialogue est bien au cœur des droits culturels, et à l'opposé des logiques de fragmentation et de compartimentation des individus.

Observer sa propre pratique... et son vocabulaire

Les foyers ruraux sont des « tisseurs de lien social, tisseurs de lien rural », ce qui correspond parfaitement aux droits culturels : comment des personnes libres et dignes se servent d'œuvres pour développer leur capacité à partager et participer à la vie culturelle. L'œuvre est un support, une médiation.

Pour travailler les droits culturels, il faut se décaler de ce que l'on fait pour arriver à une auto-réflexion. La question des mots est très importante, se mettre d'accord sur le vocabulaire est la première des choses. On peut se référer entre autres, à ce sujet, aux « bons mots des droits culturels » du Doc Casimir Bisou, alias Jean-Michel Lucas. Par exemple, le terme « public » n'est pas une notion de droits culturels. Il n'y a pas de public, il y a des personnes. De même la question de « l'offre » culturelle n'est pas le sujet mais plutôt « comment se servir des ressources culturelles pour faire naître une relation ? ». La logique des droits culturels est d'avoir accès aux ressources culturelles dont on a besoin pour donner un sens à sa vie. Et pour l'opérateur, la question essentielle reste la suivante : « Est-ce que ce que je produis donne plus de liberté, de dignité à la personne avec qui je suis en relation ? ».

Avec une telle approche, on peut changer les choses, quand bien même le processus est long. C'est en observant sa propre pratique que l'on parvient à mettre en œuvre les droits plus effectivement. Commencer par un auto-diagnostic est une bonne méthode.

Un exemple emblématique en Belgique

En Belgique, un décret sur l'éducation populaire vient de passer. Luc Carton, en tant qu'inspecteur général de Wallonie –Bruxelles a lancé une évaluation des centres socio-culturels, qui a abouti à une loi sur les nouvelles missions de ces établissements, loi qui tourne autour des droits culturels. Un processus pour retravailler les projets des centres a été lancé à travers ce cadre, qui commence par un

diagnostic partagé de territoire (où sommes-nous ? qui sommes-nous ? quelles sont les données concernant ce territoire ?), et se poursuit par un travail avec les habitants pour identifier toutes les ressources véhiculées par ces personnes : leurs cultures, leurs désirs, leurs visions de leur territoire et de son avenir. Cette analyse partagée du territoire identifie ainsi les enjeux sociaux pour la co-construction d'un nouveau projet pour le centre. À l'inverse des labels décernés par le ministère de la culture, en France, tous les projets sont désormais élaborés à partir des diagnostics de territoires. Cela fait que tous les projets sont aujourd'hui différents.

Une résistance possible des milieux professionnels

La gouvernance d'une structure, les fonctions de direction ou de programmation, les rôles des uns et des autres... sont aussi questionnés par les droits culturels. Par exemple : comment ouvrir à des bénévoles des espaces de décision quant aux choix de programmation habituellement contrôlés seulement par des professionnels salariés ? Des pratiques nouvelles peuvent changer les métiers des professionnels de la culture sans pour autant renier leurs compétences (les professionnels aussi ont des droits culturels), mais peuvent être vues de leur part comme une mise en danger de leur identité professionnelle.

Les participants du séminaire sont conscients que certains professionnels de l'art et de la culture craignent que les droits culturels soient une façon d'imposer des projets dont la valeur artistique est faible. La tension entre le culturel et le socioculturel est en réalité toujours vivace.

Il y a souvent de l'ambivalence autour de cette question des droits culturels entre discours et pratiques. Les droits culturels mettent sur le devant de la scène le besoin de démocratie, de prise de parole, de collectif, de reconnaissance de l'autre... qui se heurte parfois à la question de l'efficacité et de la rapidité d'action. Le pouvoir d'agir... contre la productivité.

Mais le partage est au cœur des droits culturels. Partages des points de vue, des connaissances... ce sont des pratiques qui existent, et que l'éducation populaire sait mettre en œuvre.

Quelques sujets qui pourraient être approfondis sous l'angle des droits

Si les foyers ruraux souhaitent s'investir dans une expérimentation autour des droits culturels, il est préférable de travailler sur des territoires où les partenaires et les élus sont volontaires. Il faut au moins une envie partagée pour commencer, et cette première expérience infusera sur d'autres territoires par la suite. Un accompagnement est nécessaire pour éviter de se perdre dans la démarche.

Quelques sujets sont considérés par Anne-Christine Micheu comme insuffisamment approfondis aujourd'hui :

- l'éducation aux médias,
- le patrimoine, qui implique rarement des membres de la société civile (c'est l'affaire du maire, du DRAC, du conservateur...),
- la « fragmentation » culturelle. Des personnes peuvent avoir un sentiment de relégation, de ressentiment social, lorsqu'il s'agit d'exprimer sa culture. Ainsi, la culture de la ruralité peut être vécue comme négative et dévalorisante, alors qu'elle pourrait basculer dans une dynamique plus positive autour des enjeux de cohésion sociale et de liens entre les territoires. Il serait bénéfique d'aider des personnes à sortir de ces représentations négatives qui constituent une menace sur leur identité, en les aidant à s'exprimer, et à se transformer.

Quelles orientations pour le réseau ?

L'ambition du séminaire était d'ouvrir un travail dans le réseau sur cette question.

Pour les droits culturels, il s'agit de reconnaître la culture de chacun. « Tisser du lien... » y compris dans la reconnaissance de la diversité de chacun. La notion de *participer* est importante dans les droits culturels. Quel niveau de participation nous donnons-nous ? Comment « aller vers » au lieu de « faire venir » ?

Mais cette question de l'ouverture aux autres reste complexe. Laissons-nous réellement de la place aux autres ? Avec qui est-ce que je coopère réellement ? Les gens précarisés par exemple sont-ils présents et ciblés par nos associations ? Nous pourrions pousser l'analyse sur qui on touche, qui on vise, comment on le fait, avec qui... et cela nécessite de prendre le temps.

Il y a peut-être ce risque dans la réflexion autour des droits culturels, qui est que plus on monte dans le conceptuel et l'éthique, et moins on s'interroge sur sa propre pratique.

Un angle d'attaque qui serait cohérent avec les actions du réseau serait d'interroger la question des pratiques en amateurs. Mais faut-il limiter les droits culturels à des enjeux culturels ? Faut-il l'aborder à travers des thèmes comme les migrations, les langues régionales, la mixité sociale, le lien social, la lutte contre l'isolement ? Travailler sur des exemples permettrait d'être plus concret.

Il serait donc intéressant d'utiliser les droits culturels comme outil de réflexion et d'évaluation de nos propres pratiques.

Une action nationale pourrait être étudiée à la lumière des droits culturels pour commencer ce travail.